

11

PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU NORD

AUBIGNY EN ARTOIS

PLAN DE ZONAGE

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLUI
APPROUVÉE LE 26 JUIN 2025

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19
ET LE 06.05.21

PLUI APPROUVÉ LE 21.07.22

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Échelle : 1/5000^m

VOIR POUR EN SAVOIR PLUS LA DÉCLARATION D'APPROPRIATION
DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLUI À L'INITIATIVE DU PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
EN DATE DU 26 JUIN 2025, LE PRÉSIDENT MICHEL LEBLANC

--- Limite communale

--- Cimetière

--- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage

UA : zone urbaine correspondant au cœur de ville, bourg et village

UAa : zone urbaine correspondant au centre-ville des communes "pôles"

UB : zone urbaine périphérique

UJ : zone urbaine correspondant aux jardins

UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles

UEc : zone destinée à l'accueil d'activité économique à dominante commerciale

UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public

1AU : zone à urbaniser destinée principalement à l'habitat

1AUH : zone à urbaniser destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public

A : zone agricole

Acer : projet de construction du centre d'entretien routier

Ad : secteur accueillant la déchetterie

N : zone naturelle

Np : zone naturelle accueillant des activités et des usages non agricoles ou forestiers

--- Limite de zone

--- Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique

--- Zone potentiellement inondable ou humide

--- Emplacement réservé

Éléments protéger au titre de l'article L.151-37 du Code l'urbanisme

--- Linière de commerces à protéger

Installations agricoles

★ Installation agricole non classée

■ Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
8	Élargissement de la voirie	Aubigny-en-Artois	1 168
9	Création d'une voirie	Aubigny-en-Artois	842
10	Création d'une zone tampon	Avesnes-le-Comte	1 535

